**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 24 (1936)

**Heft:** 476

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-262297

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

acor lam e

heures de travail. Les efforts faits par les Associations féminines pour remettre en honneur le service domestique, améliorer les lo-gements et les loisirs des employées de mai-son, et étendre les lois protectrices en leur son, et étendre les lois protectrices en leur-faveur, méritent donc d'être appuyés. « Mieux vaut prévenir que guérir » a été le motto de toutes les discussions qui ont eu lieu sur ce sujet. Il s'agira donc, dans les années qui viennent, d'étudier la question de la préserva-tion morale, en se servant pour cela des don-nées précieuses de l'enquête sur les causes pro-fondes de la prostitution.

En vue du relèvement moral et social des prostituées, on devrait surfout avoir recours

prostituées, on devrait surtout avoir recours aux services d'assistantes sociales spécialisées, en particulier dans la lutte contre le péril vénérien, car elles ont eu l'occasion d'entrer en contact avec les prostituées et peuvent faci-lement attirer leur confiance. Le débat a montré que l'instruction donnée dans une institution fait partie intégrante de tout plan de relèvement et offre le moyen de sortir les femmes de leur ancien milieu et de les former en vue d'une occupation régulière. Le Comié est tombé d'accord sur les obstacles Comne est tombe d'accora sur les obstactes qui s'opposent au relèvement, par exemple l'activité des souteneurs et la réglementation du vice dans les pays où celle-ci existe. Les gains élevés des prostituées ont été considérés comme une cause spéciale de difficultés, car un travail ne pourrait probablement jamais être financièrement aussi avantageux, mais on estimé en la constitué conventigé conventigement rémusa estimé qu'une activité convenablement rému-nérée, jointe au sentiment nouvellement acquis de la dignité personnelle et du respect de soimême, réussirait à attirer celles qui sont dé-sireuses de recommencer leur vie. Une des questions les plus importantes de

l'ordre du jour était la répression des agisse-sements des souteneurs. Il y a déjà plusieurs années qu'une Convention internationale est à l'étude, mais sa réalisation a été retardée, vu la difficulté de définir le terme de «soute-neur» ou de punir « tout individu qui ex-ploite la débauche d'autrui » sans frapper du ptotte la débauche d'autrui » sans frapper du même coup les tenanciers de maison, ce que les pays réglementaristes ne peuvent admettre. Un sous-comité juridique a été à l'œuvre durant l'hiver, et a présenté au Comité un projet de Convention, qui a de nouveau sus-cité une vive discussion parmi ses membres cité une vive discussion parmi ses membres. Certains d'entre eux pensaient que cette Convention devait tenir compte des législations vention devait tenir compte des législations nationales déjà en vigueur, afin de pouvoir être appliquée par le plus grand nombre possible de pays; d'autres étaient d'avis qu'il fallait prendre pour base de la Convention la législation des pays abolitionnistes, les pays réglementaristes ayant toujours la possibilité de faire une réserve lors de la ratification, si leurs lois nationales ne sont pas encore à la hauteur de la législation internationale, C'est cette dernière thèse qui finalement l'a emporté à l'unanimité, et nous ne pouvons que nous réjouir à la pensée que cette Convention, si elle est acceptée par les gouvernements, leur permettra d'atteindre les agents les plus cyniques de la prostitution et de la traite.

Les autorités centrales des pays d'Orient tiendront une Conférence à Bandoeng (Java), en février 1937, pour rechercher les meil-leurs moyens de lutter contre la traite révélée

par l'enquête de la Société des Nations. On y étudiera la possibilité d'abolir les maisons de tolérance en Orient, celle d'une collaborade tolerance en Orient, celle d'une collabora-tion plus étroite entre les autorités centrales, comme entre les autorités et les organisations privées, l'emploi d'un plus grand nombre de femmes dans la police, le contrôle de la mi-gration et la situation des réfugiées russes en Extrême-Orient qui sont déjà ou risquent de devenir des victimes de la traite. Au sujet de cette dernière question, le Comité a en-tendu une communication émouvante d'un té-moin oculaire parmi ses membres, Dame tendu une communication emouvante d'un té-moin oculaire parmi ses membres, Dame Rachel Crowdy, prouvant que, depuis l'en-quête, la situation tragique de ces réfugiées a encore empiré. Des efforts sont faits actuel-lement pour trouver l'argent nécessaire à a encore empus.

lement pour trouver l'argent necessan.

l'envoi en Chine et au Mandchoukouo d'une

# Un appel aux forces morales et spirituelles

Le crime monstrueux commis à Genève par deux jeunes gens, un frère et une sœur, qui ont sauvagement assassiné leur mère pour la voler, ne pouvait manquer d'émouvoir profondément les groupements qui se préoccupent de moralité publique et d'éducation. Car si des éléments d'ordre pathologique entrent certainement en ligne de compte pour Cur si des cienches à orare pathologique entren, certament en tigne de comple pour l'un en tout cas des deux précoces assassins, on ne peut nier d'autre part que d'autres éléments d'ordre social, moral et familial ont joué aussi un très grand rôle, et ce sont ces éléments-là dans lesquels une opinion publique avertie et consciente doit savoir recon-naître sa responsabilité collective.

C'est avec ce sentiment que le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale vient de faire apposer une affiche signée également par un grand nombre de ses Sociétés adhé-rentes et dont nous reproduisons le texte ci-dessous:

## Appel à la population genevoise

Un crime odieux, qui a bouleversé la conscience publique vient d'être commis par deux jeunes gens élevés dans notre ville.

S'est-on demandé quelles sont les causes qui les ont amené à pareil forfait?

A-t-on songé que le relâchement des liens familiaux, la soif du luxe et des plaisirs malsains, le fléchis-sement du sens de la responsabilité et l'absence de valeurs spirituelles aboutissent fatalement à une complète destruction du sentiment moral ?

## PARENTS!

ce crime est un garde à vous. Dégagez-en une leçon

## JEUNESSE!

vois où conduit le mépris de toute discipline personnelle.

#### ET NOUS TOUS,

qui portons notre pert de responsabilité dans ce désarroi moral, affirmons une fois de plus la néces-sité des valeurs spirituelles, et chacun dans notre champ d'action, travaillons sans relâche à les faire triompher.

Cartel genevois d'Hygiène sociale et mô-

Pro Familia.

Pro Familia.
Association abolitionniste genevoise.
Branche suisse de la Fédération abolitionniste internationale.
Comité cantonal genevois des Unions chrétiennes de jeunes filles.
Association genevoise pour le Suffrage féminin.

Association genevoise pour le Suffrage fé-minin.
Section genevoise de la Société d'utilité publique des femmes suisses.
L'Action, Ligue de salubrité morale.
Association contre la littérature immorale et criminelle.
Ecole d'études sociales pour femmes.
Société de patronage des détenues libérées.
Association du Sou Joséphine Butler.
Société pour l'amélioration du logement.
Association antialcoolique du corps ensei-gnant genevois.

Eglise nationale protestante.
Eglise libre évangélique.
Association genevoise des Eclaireurs suisses
Lien des Gardes-malades.
Section genevoise de la Ligue suisse de
femmes abstinentes.
Union des Femmes.
La Pommière, maison d'éducation pour
jeunes filles.
Section genevoise des Amies de la jeune
fille.
La Ruche, Section de l'Ordre des Bons
Templiers.
Union des Institutrices primaires.
Le Réfuge.
Comité cantonal des Unions chrétiennes de
jeunes gens.

jeunes gens.

Les Infirmières du Bon Secours.

Sections aînées de l'Espoir.

Société genevoise de prophylaxie mentale et de patronage.

agente chargée d'organiser une action de secours. La Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille d'une part, une vingtaine d'associations anglaises d'autre part, ont lancé des appels et organisé des conférences pour trouver des fonds. Ceux-ci arrivent lentement, le temps passe et le nombre des victimes augmente... Et dire que ce problème financier serait résolu si tous les membres des grandes associations féminines consentaient à majorer de 10 ct. leur cotisation annuelle. Est-ce vraiment irrédicable 2

de 10 ct. leur cotisation annuelle. Est-ce vraiment irréalisable?...

Comme de coutume, le Comité a pris connaissance du rapport du Secrétariat sur l'état des travaux, des rapports des gouvernements sur la traite et les publications obscènes, et de ceux des organisations bénévoles commentés verbalement en séance par leurs représentants. Les délégués ont exprimé leur grand intérêt pour le travail accompli par les diverses associations et rendu hommage à Josephine Butler, qui en a été l'inspiratrice. Le Comité, qui avait déserté l'ancien Secrétariat du quai Wilson pour tenir ses séances publiques dans le bâtiment de la Conférence du Désarmement, eut pourtant l'honneur d'étrenner, lors d'une séance privée, le nouveau

Palais des Nations. C'était, en effet, la première fois qu'une Commission s'y réunissait. Nous est-il permis d'exprimer le vœu que le bon esprit qui a inspiré ce Comité continua à régner parmi ceux qui, dans le même bâtiment présideront aux destinées du mondel. timent, présideront aux destinées du monde! Andrée Kurz

# DE-CI, DE-LA

#### Cours d'esthétique.

Cours d'esthétique.

Mile Jadwige Dorosz, docteur en philosophie et privat-docent à la Faculté des lettres, donnera à l'Université de Genève les trois cours suivants: Introduction à l'esthétique: Les problèmes Jondamentaux (le mardi à 18 heures, salle 45); et L'elistoire de l'esthétique chez l'enjant (le mercredi à 18 heures, salle 45); et L'histoire de l'esthétique (jeudi à 18 heures, salle 17). Ces cours ont commencé le 21 avril.

Un hommage mérité.

Un Comité vient de se former à Londres pour offrir à Mr. et Mrs. Pathick Lawrence, en témoignage de recomaissance pour leur activité suffragiste, démocratique, et internationale, leur portrait exécuté par l'une des plus remarquables artistes britanniques contemporaines, Dame Laura Knight, membre de l'Académie Royale de peinture.

Ce Comité, dans la liste des membres duquel Ce Comité, dans la liste des membres diuquel nous lisons les noms de nombreux féministes, et notamment de Mrs. Corbett Ashby, notre présidente suffragiste internationale, est également patronné par plusieurs Associations féministes, tant britaniques qu'internationales, ayant leur siège à Londres. C'est dire l'intérêt que l'on porte à cette manifestation qui honorera deux vaillants et infatigables pionniers de notre cause Tous les dons, accompagnés d'une signature, qui siège à Londres. C'est dire l'intérêt que l'on porte à cette manifestation qui honorera deux vaillants et infatigables pionniers de notre cause Tous les dons, accompagnés d'une signature, qui figurera dans un «Livre d'or» offert à Mrs. et Mrs. Pethick Lawrence, seront reçus avec reconnaissance par la trésorière de ce Comité, Miss H. Leslie, Glebe House, Glebe Place, Chelsea, Londres, S. W. 3.

# Figures et portraits de femmes

## Infirmières

## A la Croix-Rouge: Marthe Celmins

Mme Marthe Celmins naquit à Dzerbene, en Mme Marthe Celmins naquit a Dizerbeile, en Lettonie, Après avoir achevé ses études secondaires à Riga, elle suivit les cours de la Faculté des sciences naturelles de l'Université de Tartu. A la déclaration de la guerre en 1914, Mme Celmins prit son diplôme d'infirmière à Riga, et fut ensuite affectée à l'hôpital militaire de

Grodno, où elle se voua au soin des blessés et des malades. Lorsqu'en 1916 il fut procédé à l'organisation d'un hôpital spécial pour les mides malades. Disqu'ei n'yo n' tut procese aver l'organisation d'un hôpital spécial pour les militaires lettons, Mme Celmins fut chargée par le médecin en chef de cet établissement qui, plus tard, fut le fondateur et le premier président de la Croix-Rouge lettone, d'y occuper le poste d'infirmière-chef. C'est en cette qualité qu'elle eut l'occasion de mettre en valeur ses grandes qualités d'organisatrice et de femme de cœur. A cette époque, elle avait déjà une conception très nette des principes fondamentaux du service social moderne dans les hôpitaux: entrer dans la vie même du patient et lui éviter l'influence déprimante de cette atmosphère privée de toute chaleur, propre aux établissements qui ne considèrent que le traitement physique du malade, sans se soucier de son état psychique. Quand, en 1918, l'armistice mit un terme dans bien des pays aux horreurs de la guerre, la tâche

bien des pays aux horreurs de la guerre, la tâche de M<sup>me</sup> Celmins ne se trouva pas terminée. En 1919, la Lettonie est attaquée par la troupe de Bermont et la Croix-Rouge lettone procède d'ur-

gence à l'organisation d'un hôpital à Riga. C'est encore vers Mme Celmins que se tournent les di-rigeants pour lui demander de se charger de l'organisation des différents services. En cette cir-constance, son mérite fut d'autant plus grand que l'activité de l'hôpital à cette époque est par suite des péripéties de la guerre, le matériel de l'hôpital avait été, à différentes reprises, détruit et dispersés.

Puis, la guerre terminée, il s'est agi d'atténter, no seulement parmi les anciens combat-tants, mais aussi parmi la population civile, toutes les conséquences morales et sociales qu'avaient engendrées les maux nés de plusieurs années de guerre. Pour apporter une aide efficace à tous ces malheureux, il fut décidé de créer un organisme social: « Le Conseil des Régions Dévastées ». Mme Celmins tut appelée à diriger cet organisme qui avait pour objet l'assistance aux enfants. Le jeune Etat letton, absorbé par ces multiples tâches d'organisation, ne pouvair pourvoir au relèvement économique des contrées dévastées. Il lui était impossible d'organiser les secours médicaux et l'assistance sociale. Afin de remédier à cet état de choses, Mme Celmins prit contact avec différentes organisations qui, touchées par la détresse de tant de familles, et touchées par la détresse de tant de familles, et particulièrement la Croix-Rouge américaine, offrirent leur appui le plus chaleureux. Grâce à leur intervention, il fut possible d'assurer le ravitaillement, l'habillement et le logement de ces populations dépourvues de tout ce qui est nécessaire à l'existence, d'ouvrir des centres de santé, de créer le système des « parents adoptions de la contrait de la fraction de la contrait des parents adoptions de la contrait des parents des contraits des parents adoptions de la contrait des parents des contraits des parents des contraits des parents des contraits des parents des contraits des parents de la contrait de la contrait de la contrait des parents de la contrait des contraits des contraits de la contrait de la contrai tifs », en faisant appel à la générosité des personnes de l'étranger. Les centres de santé organisés dans les régions dévastées ont contribué dans la plus large mesure à l'amélioration de la santé de la population. Ici encore, le dévoue-ment de M<sup>mc</sup> Celmins et de ses collaborateurs fut au-dessus de tout éloge. Le nom de M<sup>mc</sup> Celmins est encore attaché au

développement du « nursing » en Lettonie. Dans le jeune Etat letton, tout était à faire dans ce do-maine. En 1920, alors qu'elle assumait les fonc-tions d'infirmière-chef à l'hôpital de Riga, elle tions d'infirmière-chef à l'hôpital de Riga, elle organisa dans le cadre de cet établissement sa première école d'infirmières. Bientôt, le gouvernement confiait à la Croix-Rouge le contrôle et l'enregistrement des infirmières professionnelles. C'est elle qui élabora les statuts de l'Association des Infirmières de la Croix-Rouge lettone qui, unanimement, lui offrit la présidence de l'Association. Décrire son activité depuis cette date serait faire jour après jour l'historique du développement de la profession d'infirmière en développement de la profession d'infirmière en

Débordant le cadre national, l'activité de Mme Celmins s'ést également portée vers les organisa-tions internationales qui favorisent l'essor de la profession de l'infirmière: la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Conseil international des Infirmières. Les grands services rendus par Mme Celmins, au cours des travaux et des réunions de ces deux organisations internationales, ont placé sa personnalité au tout premier rang des grandes figures à qui les infirmières du monde entier sont redevables des progrès et des avantages attribués à leur profession.

(Service de presse de la Ligue des Croix-Rouges.)

## Une pionnière : Agnes Jones

Fille d'un colonel anglais, Agnes Jones vécut sa jeunesse en Irlande, ne présentant rien de re-marquable physiquement et intellectuellement, mais adorant la nature et se dépensant au service des malades indigents du voisinage. Les teux de tourbe des misérables huttes irlandaises encom-brées de gens et de bêtes occasionnaient des brûlures fréquentes et c'était toujours la jeune Agnes qu'on appelait à l'aide.

En 1853, elle fit la connaissance du pasteur Fliedner qui dirigeait alors un établissement de diaconesses à Kaiserswerth et elle souhaita vivement être de ses élèves, comme l'avait été Florence Nithingale. Sa mère, imbue d'idées victoriennes sur le travail professionnel des jeunes filles de bonne famille, refusa de lui laisser suivre sa vocation jusqu'en 1862. Agnes alors âgée de trente ans visita des établissements de diaconesses en Suisse, entre autres celui de Saint-Loup, et s'inscrivit à l'Ecole Nightingale de l'hôpital Saint-

crivit à l'Ecole Nightingaie de l'hôpiral Saint-Thomas à Londres.

De là, au bout d'une année, elle passa à la direction du «Great Northern Hospital» où l'attendait une besogne ardue, rendue plus dif-ficile par l'incompétence des infirmières sous ses ordres.

Dès lors se dessine sa véritable vocation et son grand but: former des infirmières qualifiées pour les divers services de l'assistance publique, des work-houses, ou asiles de vieillards, d'in-valides et d'incurables, qui étaient alors dans un état lamentable. Agnes Jones se donna corps et âme à cette réforme urgente, et, comme surveillante des asiles de Liverpool, accomplit des mi-